

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1735

présenté par
M. Gest

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement, opposés au mariage de couples de même sexe, sont opposés à cette disposition qui constitue un début de négation de l'altérité sexuelle, en particulier pour ce qui concerne l'autorité parentale exercée par le père et la mère. D'ailleurs, en première lecture, les députés UMP n'avaient pas manqué de souligner l'incongruité qui aurait consisté à faire lire l'article 371-1 à des couples homosexuels lors de la cérémonie du mariage.